

raître quelques-uns des phénomènes graves de la grande névrose : paralysie, hémiplegie, grandes attaques.

Dans un autre ordre d'idées, il a vu des symptômes liés à certaines affections cérébro-médullaires chroniques (tabes, hémorragie cérébrale) subir également une modification favorable sous la même influence. En ce qui concerne les affections mentales, M. Luys n'a pas rencontré d'effets aussi probants ; pourtant il a constaté des faits aussi encourageants que remarquables. C'est ainsi que chez des morphomanes invétérés, il a pu obtenir le renoncement volontaire et définitif à l'usage du poison quotidien. Or on sait les difficultés que le médecin rencontre ordinairement à obtenir un tel sacrifice. On voit donc que, de ce côté, il y a tout un champ d'exploration dès à présent ouvert aux chercheurs.

On peut relever encore bien d'autres remarques intéressantes dans le travail de M. Luys : par exemple les essais d'application de l'hypnotisme à la pratique chirurgicale. De fait ces essais ont été suivis fréquemment de succès : L'anesthésie produite par suggestion a pu atteindre un degré suffisant pour permettre d'exercer une opération de courte durée (ouverture d'un abcès, ablation d'une dent), voire même une opération sanglante et douloureuse. On peut croire que ces tentatives deviendront plus nombreuses et plus hardies le jour où nous connaissons mieux les limites du champ d'action des propriétés hypnotiques. Elles seront d'autant plus justifiées que la méthode à laquelle M. Luys a attaché son nom offre, entre autres avantages, celui d'une innocuité à peu près absolue.—DR P. MUSÉLIER.

(*Gazette Médicale de Paris*).

De la thalline (*A l'Académie de Médecine de Paris.*)

M. BROUARDEL. — M. A. Robin a présenté à l'Académie (voir *Bulletin médical* 1889, page 1265), le résumé de ses recherches sur l'action physiologique de la thalline. Les conclusions auxquelles il arrive sont les mêmes que celles de la communication que j'ai faite avec M. Loyer sur le même sujet, en 1885, à la Société de Biologie (compte-rendu du 14 fév., page 104).

Nous avons constaté que les sels de thalline avaient sur le sang la même action que les sels d'une autre substance, la kairine, dont nous avons fait précédemment une étude détaillée. La thalline détruit l'hémoglobine ; elle est un poison des globules rouges, elle diminue la capacité respiratoire du sang.

Si l'on ajoute à du sang quelques gouttes d'une solution de sulfate de thalline, on voit la couleur rouge disparaître ; le sang prend une teinte brun-chocolat, semblable à celle que nous avons remarquée